

# AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO À L'INTENTION DES CLIENTS D'ALECTRA UTILITIES CORPORATION

**Alectra Utilities Corporation a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

**Renseignez-vous. Donnez votre avis.**

Alectra Utilities Corporation a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'obtenir un financement dans le cadre de module de capital marginal de la CEO pour entreprendre des projets urgents de renouvellement de câbles dans la zone de tarification de PowerStream et dans la zone de tarification d'Enersource en 2023 et en 2024. Si la demande est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de moins de 50 kW d'Alectra Utilities Corporation dans la zone de tarification de PowerStream et dans la zone de tarification d'Enersource serait modifiée de la manière suivante en 2023 :

## Zone de tarification de PowerStream

Zone de tarification de PowerStream	
Client résidentiel (750 kWh)	0,16 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	0,37 \$ par mois

## Zone de tarification d'Enersource

Zone de tarification d'Enersource	
Client résidentiel (750 kWh)	0,13 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	0,44 \$ par mois

**Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.**

**Veillez examiner la demande pour déterminer comment vous pourriez être touché par les changements proposés.**

### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Alectra Utilities. Au cours de cette audience, nous poserons des questions à Alectra Utilities relativement à sa demande d'obtention d'un financement par l'entremise du module de capital marginal. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

### RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande d'Alectra Utilities sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande Alectra Utilities et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Alectra Utilities. Inscrivez-vous avant le **20 juin 2022**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

### EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés portent sur les services de distribution d'Alectra Utilities. Ils sont inscrits à la ligne « Livraison », l'un des éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2022-0013**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre avec vos commentaires ou pour participer en tant qu'intervenant, ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez saisir le numéro de référence **EB-2022-0013** sur

le site Web de la CEO : [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez). Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

#### **AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES**

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Alectra Utilities a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait nécessaire, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments d'ici le **20 juin 2022**.

#### **PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

*Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.*

*Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. chap. 15 (annexe B).*



Ontario

Ontario  
Energy  
Board | Commission  
de l'énergie  
de l'Ontario